



Conseil d'administration
EPCC Musée d'art moderne de Céret
Vendredi 13 décembre 2024 à 10h30

Libellés	N° de délibération
Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024.	1
FINANCES	
Adoption du budget primitif principal 2025	2
Adoption du budget primitif annexe Boutique 2025	3
Validation des modalités de versement des participations statutaire 2025	4
Autorisation d'attribution d'une dotation exceptionnelle	5
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES	
Relevé des décisions prises en application des articles 7 et 9 des statuts de l'EPCC.	/
Information sur l'accrochage photographique Robert Julia, du 7 décembre 2024 au 7 septembre 2025 et la programmation 2025.	/
Questions diverses	/



Date de la convocation :

28 novembre 2024

Nombre de membres

du Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en présentiel et visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE,

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

En qualité d'Administrateur Représentant du Personnel : Charlène SEATEUN

Soit 8 membres présents sur un effectif de 11 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Carole DELGA, Mme Eliane JARYCKI, Mme Céline SALA-PONS, personnalité qualifiée,

Membre avec voix consultative :

M. Jean-Roch DUMONT SAINT PRIEST, Directeur de l'E.P.C.C

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2024

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 29 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE

La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Date de la convocation :

28 novembre 2024

Nombres des Membres

du Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en présentiel et visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE,

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

En qualité d'Administrateur Représentant du Personnel : Charlène SEATEUN

Soit 8 membres présents sur un effectif de 11 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Carole DELGA, Mme Eliane JARRYCKI, Mme Céline SALA-PONS, personnalité qualifiée,

Membre avec voix consultative :

M. Jean-Roch DUMONT SAINT PRIEST, Directeur de l'E.P.C.C

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2025 – Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°47 du 26 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 pour le budget principal de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret à compter du 1er janvier 2024,

VU la délibération n°6 du 26 octobre 2023 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de l'EPCC,

VU le plan comptable M57,

VU la délibération n°3 du 29 novembre 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Principal pour l'année 2025 établi comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2024	Projection CA 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	968 488 €	850 535 €	644 308 €
012 - Charges de personnel	1 325 000 €	1 338 324 €	1 346 000 €
65 - Autres charges de gestio...	16 000 €	17 000 €	17 600 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	- €
022 - Dép impr fonct	- €	- €	- €
Dép. réelles de fonctionnement	2 309 488 €	2 205 859 €	2 007 908 €
042 - Opérations d'ordre	129 000 €	168 740 €	140 000 €
Dép. d'ordre de fonctionnement	129 000 €	168 740 €	140 000 €
Total	2 438 488 €	2 374 599 €	2 147 908 €
Résultat reporté	- €	- €	- €
Virement à la section d'investissen	5 040,00 €	- €	- €
Total CUMULÉ	2 443 528 €	2 374 599 €	2 147 908 €

Recettes

	BP 2024	Projection CA 2024	BP 2025
70 - Produit des services	835 000 €	534 000 €	526 500 €
74 - Participations et dotations	1 462 800 €	1 459 800 €	1 569 460 €
75 - Autres produits de gest°	- €	251 €	- €
77 - Produits exceptionnels dive	- €	- €	- €
78 - Reprises sur provisions	86 363 €	86 363 €	23 637 €
013 - Aténuation de charges	35 000 €	48 043 €	28 312 €
Recettes réelles de fonct°	2 419 163 €	2 128 457 €	2 147 908 €
042 - Opérations d'ordre	24 365 €	27 662 €	- €
Recettes d'ordre de fonct°	24 365 €	27 662 €	- €
Total	2 443 528 €	2 156 119 €	2 147 908 €
Résultat reporté	- €	707 736 €	- €
Total CUMULÉ	2 443 528 €	2 863 855 €	2 147 908 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 147 908€

INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2024	Projection CA 2024	BP 2025
20 - Immos incorporelles	15 000 €	4 200 €	13 826 €
21 - Immos corporelles	143 445 €	116 318 €	140 199 €
23 - Immos en cours	5 500 €	- €	- €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Dép. réelles d'investissement	163 945 €	120 518 €	154 025 €
040 - Opérations d'ordre	24 365 €	27 662 €	- €
41 - Opérations patrimoniales	- €	- €	27 700 €
Dép. d'ordre d'investissementt	24 365 €	27 662 €	27 700 €
Total	188 310 €	148 180 €	181 725 €
Résultat reporté	- €	- €	- €
Total CUMULÉ	188 310 €	148 180 €	181 725 €

Recettes

	BP 2024	Projection CA 2024	BP 2025
Virement à la section d'investisse	5 040,00 €	- €	- €
13 - Subventions	- €	- €	1 450 €
1022 - FCTVA	54 270 €	53 565 €	12 575 €
1068 - Excédents fct capitalisés	- €	- €	- €
Recettes réelles d'inv.	54 270 €	53 565 €	14 025 €
040 - Opérations d'ordre	129 000 €	168 740 €	140 000 €
41 - Opérations patrimoniales	- €	- €	27 700 €
Recettes d'ordre d'inv.	129 000 €	168 740 €	167 700 €
Total	183 270 €	222 305 €	181 725 €
Résultat reporté	- €	124 800 €	- €
Total CUMULÉ	188 310 €	347 105 €	181 725 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 181 725€

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE

La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Date de la convocation :

28 novembre 2024

Nombre de membres

du Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en présentiel et visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE,

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

En qualité d'Administrateur Représentant du Personnel : Charlène SEATEUN

Soit 8 membres présents sur un effectif de 11 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Carole DELGA, Mme Eliane JARRYCKI, Mme Céline SALA-PONS, personnalité qualifiée,

Membre avec voix consultative :

M. Jean-Roch DUMONT SAINT PRIEST, Directeur de l'E.P.C.C

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Annexe Boutique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan comptable M4,

VU la délibération n°3 du 29 novembre 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ADOPTER le Budget Primitif du Budget Annexe de la boutique du musée pour l'année 2025, établi comme suit :



FONCTIONNEMENT

	Projection CA 2024	BP 2025
Dépenses		
011 - Charges à caractère général	91 121 €	101 150 €
012 - Charges de personnel	100 000 €	95 000 €
65 - Autres charges de gestion	933 €	2 500 €
67 - Charges exceptionnelles	100 €	500 €
68 - Dotations aux provisions		
022 - Dép. impr. fonct.		
Dép. réelles de fonct°	192 153 €	199 150 €
042 - Opérations d'ordre	96 149 €	114 350 €
Dép. d'ordre de fonct°	96 149 €	114 350 €
Total	288 303 €	313 500 €
Résultat reporté	170 669 €	- €
Virement à la section d'investissement		1 650 €
Total CUMULÉ	458 971 €	315 150 €

	Projection CA 2024	BP 2025
Recettes		
70 - Produit des services	176 117 €	200 150 €
74 - Participations et dotations		- €
75 - Autres produits de gest°	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €
Recettes réelles de fonct°	176 117 €	200 150 €
042 - Opérations d'ordre	114 000 €	115 000 €
Recettes d'ordre de fonct°	114 000 €	115 000 €
Total	290 117 €	315 150 €
Résultat reporté		
Total CUMULÉ	290 117 €	315 150 €

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 315 150 euros.

INVESTISSEMENT

	Projection CA 2024	BP 2025
Dépenses		
20 - Immos incorporelles	- €	- €
21 - Immos corporelles	1 959 €	1 000 €
23 - Immos en cours	- €	- €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €
Dép. réelles d'inv.	1 959 €	1 000 €
040 - Opérations d'ordre	114 000 €	115 000 €
Dép. d'ordre d'inv.	114 000 €	115 000 €
Total	115 959 €	116 000 €
Résultat reporté	31 837 €	
Total CUMULÉ	147 795 €	116 000 €

	Projection CA 2024	BP 2025
Recettes		
Virement à la section d'investissement		1 650 €
13 - Subventions	- €	- €
1022 - FCTVA	- €	- €
1068 - Excédents fct capitalisés	- €	- €
Recettes réelles d'inv.	- €	- €
040 - Opérations d'ordre	96 149 €	114 350 €
Recettes d'ordre d'inv.	96 149 €	114 350 €
Total	96 149 €	114 350 €
Résultat reporté		- €
Total CUMULÉ	96 149 €	116 000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 116 000 euros.

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE

La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Date de la convocation :

28 novembre 2024

Nombre de membres

du Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en présentiel et visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE,

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

En qualité d'Administrateur Représentant du Personnel : Charlène SEATEUN

Soit 8 membres présents sur un effectif de 11 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Carole DELGA, Mme Eliane JARRYCKI, Mme Céline SALA-PONS, personnalité qualifiée,

Membre avec voix consultative :

M. Jean-Roch DUMONT SAINT PRIEST, Directeur de l'E.P.C.C

OBJET : FINANCES - Modalités de versement des participations statutaires 2025

Conformément au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales et des établissements publics, il est nécessaire de préciser le montant et le rythme de versement des acomptes relatifs aux participations statutaires de l'E.P.C.C. prévues au budget 2025. Pour l'année 2025, les éléments sont les suivants :

Membre de l'E.P.C.C.	Participation financière		Valorisation Mises à dispositions	Montant total participation statutaire 2025
	1 ^{er} acompte	Solde		
Région Occitanie	/	595 000 € (avril 2025)	/	595 000 €
Département des P.O.	275 900€ (février 2025)	275 900 € (octobre 2025)	43 200 €	595 000 €
Ville de Céret	100 000 € (avril 2025)	191 000 € (sept. 2025)	6 500€	297 500 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** les modalités de versement des participations financières 2024 telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** le Directeur à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE



La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Date de la convocation :

28 novembre 2024

Nombre de membres

du Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Délibération du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en présentiel et visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE,

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

En qualité d'Administrateur Représentant du Personnel : Charlène SEATEUN

Soit 8 membres présents sur un effectif de 11 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Carole DELGA, Mme Eliane JARRYCKI, Mme Céline SALA-PONS, personnalité qualifiée,

Membre avec voix consultative :

M. Jean-Roch DUMONT SAINT PRIEST, Directeur de l'E.P.C.C

OBJET : FINANCES - Complément de dotation 2025

VU le code général des Collectivités territoriales,

VU le code de la fonction publique,

VU le budget primitif 2025 de l'EPCC,

VU la délibération n°05 du 13/12/2022 portant demande de dotation exceptionnelle

Compte tenu de l'impact de la réforme des retraites, il s'avère nécessaire de solliciter les tutelles de l'EPCC pour couvrir les charges complémentaires relatives au départ de l'ancienne directrice du musée pour l'exercice 2025, aussi :

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ **AUTORISE** le directeur à solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, la Région Occitanie ainsi que la ville de Céret pour soutenir l'action de l'E.P.C.C. Musée d'art moderne de Céret via une dotation exceptionnelle d'un montant total de 34 811,62 € au titre du bon fonctionnement du musée, selon la répartition ci-dessous :

Membre de l'EPCC	Total
Conseil Départemental - 40 %	13 924,65 €
Conseil Régional - 40 %	13 924,65 €
Commune de Céret - 20 %	6 962,32 €
TOTAL	34 811,62 €

✓ **AUTORISE** le Directeur à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE



La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Conseil d'administration du 13 décembre 2024

Relevé des décisions prises en application des articles 7 et 9 des statuts de l'EPCC.

- 2024_D41 portant modification du prix de vente d'un calendrier de l'avent, sous forme d'un puzzle de 24 pièces. Prix unitaire HT de 18,20€ et TTC de 25€.
- 2024_D42 portant demande de subvention à la DRAC pour l'exposition « les artistes au musée, 75 ans d'amitié » prévue du 12 avril au 16 novembre 2025 (**annule et remplace la D36**)



DÉCISION N° 2024/41

*portant modification du prix de vente d'un calendrier de l'avent
durant la période précédant les fêtes de Noël*

Le Directeur de l'EPCC – Musée d'art moderne de Céret

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil d'Administration n°7 du 13 décembre 2022 portant délégation au directeur de l'EPCC en application des statuts de l'établissement, ainsi que la délibération n°10 du 03 novembre 2021, portant délégation au directeur pour déterminer les tarifs remisés des produits de la boutique dans le cadre du prix de revient.

Afin d'encourager la vente du calendrier de l'avent ci-dessous désigné, produit qui ne peut être vendu que durant la période de Noël et attendu qu'il ne reste que 8 exemplaires de ce produit,

EF	DESIGNATION	PU achat HT	PU vente TTC actuel
505629721980	Calendrier de l'Avent (x24 puzzles)	18.20€	40 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

de modifier comme suit le prix de l'article calendrier de l'avent (x 24 puzzles) :

EF	DESIGNATION	PU achat HT	PU vente TTC actuel	PU vente TTC proposé
505629721980	Calendrier de l'Avent (x24 puzzles)	18.20€	40 €	25€

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur de l'EPCC et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le sous-préfet,

Fait à Céret, le 27 novembre 2024,

DUMONT SAINT PRIEST Jean-Roch
Directeur de l'EPCC
Musée d'art moderne de Céret





DÉCISION N° 2024/42

*portant demande de subvention pour l'Exposition "Les artistes au musée. 75 ans d'amitié"
prévue du 12 avril au 16 novembre 2025
annule et remplace la décision n°2024/36*

Le Directeur de l'EPCC – Musée d'art moderne de Céret

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil d'Administration n°7 du 13 décembre 2022 portant délégation au directeur de l'EPCC en application des statuts de l'établissement,

Attendu du projet d'exposition *Les artistes au musée. 75 ans d'amitié* du 12 avril au 16 novembre 2025 dont le montant prévisionnel s'élève à 162 083€TTC (budget principal de la collectivité en TTC),

Considérant la nécessité de procéder à une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour financer ce projet qui poursuit l'objectif de présenter présentera une sélection d'œuvres témoignant de l'amitié des artistes pour le musée depuis 1950, à l'occasion de son 75e anniversaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

de solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'Exposition *Les artistes au musée. 75 ans d'amitié* selon le plan de financement suivant :

	Taux de subvention attendu	Montant HT	Montant TTC
DRAC Aide au projet ou au fonctionnement pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales (2025)	<u>14,8% du HT</u>	20 000,00 €	20 000,00 €
Autofinancement	88% du TTC	115 069,16 €	142 083,00 €
TOTAL		135 069,16 €	162 083,00 €

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur de l'EPCC et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la sous-préfète,

Fait à Céret, le 27 novembre 2024,

DUMONT SAINT PRIEST Jean-Roch
Directeur de l'EPCC
Musée d'art moderne de Céret

